



**TERRES AUSTRALES
ET ANTARCTIQUES FRANÇAISES**



**Décision n° 2017-189 du 26 juillet 2017
relative à la nomination du chef du district de terre Adélie
pour la période 2017-2018**

Le préfet, administrateur supérieur des Terres australes et antarctiques françaises, officier de la Légion d'honneur, officier de l'Ordre national du Mérite,

Vu la loi n° 55-1052 du 6 août 1955 modifiée portant statut des Terres australes et antarctiques françaises et de l'île de Clipperton ;

Vu la loi n° 71-569 du 15 juillet 1971 relative au territoire des Terres australes et antarctiques françaises ;

Vu le décret n° 2008-919 du 11 septembre 2008 modifié pris pour l'application du statut des Terres australes et antarctiques françaises ;

Vu l'arrêté n° 30 du 24 octobre 1963 déterminant les attributions des chefs de circonscriptions administratives dans les terres australes et antarctiques françaises ;

Sur proposition du secrétaire général,

Décide :

Art. 1^{er} : Mme Hélène LARMET est nommée chef du district de terre Adélie pour la mission 2017/2018.

Art. 2 : La nomination de l'intéressée prend effet à compter de la date de sa prise de fonction sur son district d'affectation (R1/2017) et jusqu'à sa passation de fonction avec son successeur (R1/2018).

Art. 3 : La décision n° 2017-160 du 31 mai 2017 relative à la nomination du chef du district de terre Adélie pour la période 2017-2018, est annulée.

Art. 4 : Le secrétaire général des Terres australes et antarctiques françaises est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au *Journal officiel* des Terres australes et antarctiques françaises et notifiée à l'intéressé.

Le préfet, administrateur supérieur des Terres
australes et antarctiques françaises



Cécile Pozzo di Borgo

Cécile POZZO di BORGO